

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Entre la société MJConseils EURL d'une part,  
Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de prestations de services, ci-après « le Client » d'autre part, il a été exposé et convenu ce qui suit :

### 1- Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) de prestations de services précisent les droits et obligations des parties à savoir, la société MJConseils EURL et son Client, dans le cadre de missions de de conseils en gestion administrative et financière, et toutes prestations, assistance, mise en relation, gestion administrative et financière, représentation, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, de la conception à la mise en œuvre.

### 2- Dispositions générales

Les présentes CGV sont consultables sur le site internet de MJConseils : [mjconseils.fr](http://mjconseils.fr)

Les CGV s'appliquent à toutes les ventes de prestations de services proposées par MJConseils et sont parties intégrantes du contrat entre le Client et MJConseils.

Les CGV sont valables de l'acceptation du devis au paiement de la facture par le Client.

MJConseils se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment et d'en informer le Client, les CGV qui s'appliquent sont celles en vigueur à la signature du devis par le Client.

Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes CGV.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

### 3- Lieu et durée d'intervention

Les prestations sont réalisées soit en télétravail au siège de MJConseils, soit dans les locaux du Client, éventuellement sur le matériel du Client, après accord entre les parties.  
Devis, lettre de mission, contrat

Chaque demande de prestation fait l'objet d'un devis gratuit valable 60 jours. Au-delà, il est nécessaire de faire établir un nouveau devis. Ce devis contiendra la liste des prestations demandées, ainsi que les tarifs et tous les éléments contribuant à la bonne information du Client. Pour confirmer sa commande, le Client doit retourner à la société MJConseils, par tout moyen à sa convenance, le devis dûment daté, signé avec la mention « Bon pour accord ». Les GCV et le devis sont données simultanément au client, la validation du devis valant acceptation des CGV fournies.

Selon les besoins, une lettre de mission contenant le détail des prestations commandées ainsi que les conditions de la réalisation, ou un contrat indiquant des conditions particulières de vente pourra être signé entre les 2 parties. A défaut de réception du devis et/ou de la lettre de mission et/ou du contrat, MJConseils se réserve le droit de ne pas commencer la prestation de service.

## 4- Tarifs

Les tarifs des prestations sont indiqués en Euros HT et sont soumis à la TVA. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de la commande. Les tarifs peuvent être calculés à l'heure ou à la tâche ou au forfait. MJConseils se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le cas échéant les commandes en cours seront facturées au prix indiqués lors de la signature de la commande. Suivant le lieu des prestations, des frais de déplacement ainsi que des remboursements de frais pourront être facturés au Client suite à un accord préalable des deux parties. Les prestations réalisées en urgence à la demande du Client, délai de réalisation inférieur ou égal à 24h ou le week-end, seront majorées de 25%.

## 5- Obligations de MJConseils

Les engagements de MJConseils constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées, dans le strict respect des règles professionnelles. Les prestations seront livrées dans les délais impartis, et seront conformes au devis accepté. Pour ce faire, MJConseils affectera le personnel doté de compétences requises pour assurer la réalisation des prestations et des conseils.

Les délais de la prestation seront définis suivant les attentes du Client. En cas de réalisation de la prestation au sein des locaux du Client, MJConseils s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

## 6- Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir à MJConseils toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Des informations et des documents complets, exacts, sur des supports valides et dans les délais nécessaires. MJConseils n'est pas tenu de vérifier le caractère complet et l'exactitude des documents fournis par le Client. Si nécessaire, le Client s'engage à respecter les délais et à désigner un interlocuteur qui pourra faire le lien entre MJConseils et le Client tout au long de l'exécution de la prestation. A avertir par tout moyen MJConseils de toute difficulté relative à l'exécution de la prestation.

Tout retard, omission ou tout document fourni de la part du Client ne pouvant être traité pourra entraîner soit une révision de la date de livraison soit une annulation de la commande.

## 7- Modalités de livraison

Les prestations seront livrées dans les conditions déterminées dans le devis et/ou la lettre de mission et/ou le contrat.

Suivant le type de prestation, le mode de livraison pourra être verbale, par mail, par courrier ou sur support informatique.

Les délais de la prestation seront définis suivant les attentes du Client. En cas de réalisation de la prestation au sein des locaux du Client, MJConseils s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

## 8- Droit de rétractation et annulation

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de quatorze jours calendaires suivant la date d'acceptation de la commande par la signature du devis, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de quatorze jours. Il ne sera alors facturé aucun frais au Client.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Cette annulation doit être confirmée par écrit à MJConseils par le Client. Par conséquent, les documents réalisés par MJConseils pour une prestation dont le Client a usé de son droit de rétractation, devient de fait la propriété intellectuelle de MJConseils et est soumis au droit en vigueur qui en découle.

## 9- Modalités de règlement

Les conditions et délais de règlement sont mentionnés sur chaque devis et/ou contrat, les conditions et délais de règlement pouvant varier selon le type de prestation (durée, volume...).

MJConseils établit une facture correspondant aux prestations réalisées, soit à chaque fin de mission ponctuelle, soit par tranche d'avancement, soit périodique pour les prestations contractuelles de longue durée.

Suivant le type de prestation, MJConseils se réserve le droit de demander un acompte au Client afin de pouvoir assurer la prestation dans de bonne condition. Le règlement s'effectue à réception de chaque facture en privilégiant le règlement par virement. Aucun escompte n'est applicable en cas de paiement anticipé.

## 10-Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de recouvrement

Conformément à la loi, tout retard e paiement oblige MJConseils à facturer des intérêts de retard correspondant aux taux semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE), en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet, majoré de 5 points. Ce taux est appliqué sur le montant TTC de la facture. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Elles courent dès le jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture. A défaut de paiement, en cas de mission réalisées sur plusieurs mois, MJConseils sera forcée de suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Indemnités pour frais de recouvrement :

Une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret à 40€, pourra également être réclamée au Client, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce.

En cas de recouvrement judiciaire, le Client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux.

En outre MJConseils, se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes ou contrat en cours du Client, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

## 11-Information et confidentialité

MJConseils est assujéti à une obligation légale de secret professionnel. Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Ces informations peuvent être de toutes natures, visuelles, orales ou sur quelque support que ce soit. Elles peuvent concernées tous les domaines et activités de la société. Dans le même but, ont également un caractère confidentiel, le contenu des prestations et de toutes les informations fournies par MJConseils à son Client. En respect de ces règles de confidentialité, MJConseils se réserve le droit de travailler pour des sociétés concurrentes de celle du Client.

Le Client reconnaît et accepte que les parties corresponde par courrier électronique, qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques. MJConseils ne saura être tenu pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudices occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement, l'altération de tout courrier électronique causées par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MJConseils s'engage à restituer au Client tous les documents originaux qui lui auront été transmis pour l'exécution de la prestation en fin de mission. MJConseils conservera une copie des documents nécessaires à la constitution de son dossier de travail.

## 12-Limitation de responsabilité

L'entière responsabilité de MJConseils relatifs à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versée au titre des prestations mises en cause afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quelque soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges. MJConseils ne peut être tenu responsable des agissements des personnes (expert, sous-traitant, fournisseurs...) qu'elle a pu mettre en contact durant une prestation. MJConseils ne répond ni de ses assureurs, ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

MJConseils se réserve le droit de refuser tous travaux dont les intentions sont contraires à l'honnêteté ou à la morale.

## 13-Cessibilité – sous-traitance

MJConseils se réserve le droit de céder tout ou partie de la prestation à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualité.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, MJConseils informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de MJConseils et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

## 14-Indépendance

L'exécution des prestations n'entraîne en aucun cas la création entre le Client et MJConseils d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilités à engager ou lier l'autre.

## 15-Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant manqué à ses obligations contractuelles, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de force majeure constatée par l'une des deux parties, celle-ci doit en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais. L'autre partie dispose de 10 jours pour la constater. Les délais prévus de rendu de prestations seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.

## 16- Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Chartres.

Date de mise à jour : 01/02/2020